

PATRIMOINE D'AQUITAINE LES DOSSIERS DE L'INVENTAIRE



Aquitaine, Gironde Saint-Estèphe

Estey d'Un

Références du dossier

Numéro de dossier : IA33007488 Date de l'enquête initiale : 2013 Date(s) de rédaction : 2016

Cadre de l'étude : inventaire topographique

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : rivière aménagée

Parties constituantes non étudiées : vanne, pont

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique : la Gironde

Références cadastrales : 2015, OA. non cadastré ; 1825, A1

Historique

L'estey Dun est mentionné sur la carte de Belleyme dans la 2e moitié du 18e siècle : à cette époque, il apparaît déjà canalisé avec un tracé rectiligne.

Il fait partie des marais dits de Reysson, gérés par un syndicat créé par ordonnance royale du 21 décembre 1833.

La route qui mène à Saint-Seurin-de-Cadourne le franchit au pont dit de Calupeyre. Une écluse y a été aménagée ; une autre se trouve près de l'embouchure avec la Gironde, au pont dit de l'estey. Elles sont attestées en 1888. A cette époque, on prévoit d'encadrer le canal par des digues.

Période(s) principale(s): 18e siècle, 2e moitié 19e siècle

Description

L'estey D'Un constitue la limite nord de la commune de Saint-Estèphe, la séparant de Saint-Seurin-de-Cadourne. Il est le prolongement du chenal de la Calupeyre qui prend sa source dans le bois du Plantier à Saint-Germain-d'Esteuil. Il traverse des zones de palus et de marais : palus de Reysson, de Beyzac, les prés de Bardis.

Un pont permet à la route départementale 2 de le franchir : ce dernier est équipé d'une porte à flots pour réguler le niveau des eaux. On trouve également un pont et une porte à flots à la confluence avec l'estuaire.

Eléments descriptifs

Couvrements:

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents d'archive

• Fonds Lawton, 19e siècle.

Archives municipales, Bordeaux: 211 S 273

Bibliographie

 BAUREIN Abbé, MERAN Georges. Variétés bordeloises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux. Bordeaux : Féret et fils, 1876, t. 1, 2è éd . p. 194

Annexe 1

Baurein, Variétés bordelaises, vers 1784-1786

Baurein, tome 1, 1876, p. 194

Estey et port de Mappon : Personne n'ignore la signification du mot port ; mais il n'en est peut-être pas ainsi à l'égard de celle du mot estey, qui est assez usité dans le Pays Bordelois. On y appelle estey un chenal ou ruisseau qui se décharge immédiatement dans la rivière, et qui par ce moyen est sujet au flux et reflux auxquels celle-ci est assujettie. C'est la définition qu'en donne Ducange. *Esterium*, dit ce Savant, *canalis quo intrat aestus maris*.

L'estey de Mappon reçoit d'abord les eaux qui viennent des moulins de Gohat, qu'il conduit au travers du marais de Verteuil jusques au <u>pont de la Calupeyre</u>, pratiqué dans <u>la levée de Saint-Corbian</u>. Il passe ensuite entre les Paroisses de Saint-Estèphe et de Saint-Seurin de Cadourne, et se divise en deux branches, dont l'une s'appelle <u>l'Estey Dun</u>, et l'autre l'Estey de Mappon. C'est sur cette branche qu'existoit anciennement un port d'autant plus fréquenté, qu'il n'existoit pas autrefois sur la côte du Bas-Médoc, autant de ports qu'à présent, et auxquels le dessèchement de divers marais ont donné naissance (...).

Annexe 2

Documentation sur les marais de Reysson

Archives Bordeaux Métropole, Fonds Lawton, 211 S 273:

- Ordonnance du Roi Louis-Philippe, 21 décembre 1833

Vu la délibération en date du 10 mai 1830, par laquelle les propriétaires compris dans la communauté des marais de Reysson, département de la Gironde, ont déclaré renoncer au mode d'administration qui les avait régis jusqu'alors, et ont demandé qu'un nouveau mode, plus conforme à l'esprit de la loi du 16 septembre 1807, fut adopté ;

Vu la délibération du 21 juin par laquelle les mêmes propriétaires ont nommé une commission provisoire chargée de représenter les intérêts de la communauté et de préparer un règlement d'administration publique ;

Vu le projet de règlement prescrit le 23 octobre 1830, par cette même commission(...)

Formation d'un syndicat : <u>les propriétaires des marais de Reysson, Verteuil, St Estèphe et St Seurin formeront une</u> Société sous le nom de Société des marais de Reysson.

- Copie – Marais de Reysson – 16 août 1888

1) Estey de Calon: l'estey de Calon ne remplit pas, comme nous l'avons constaté les conditions d'évacuation des eaux du marais pour lesquelles il semble avoir été créé. Ce canal devait être utilisé comme évacuateur de la zone sud; pour cela il faudrait abaisser de 0,70 le radier de l'écluse de St Corbian et approfondir la sole du canal. Les eaux des prairies des terres blanches et de la palu du Parc s'écouleraient alors par cette voie dans la Gironde au lieu de se diriger vers le marais pour aller se jeter dans l'estey d'Un. Ces travaux faciliteraient en outre l'introduction des eaux limoneuses propres au colmatage. Cette amélioration très importante ne pouvant pas être entreprise immédiatement à cause des lenteurs que nécessiteront la présentation et l'approbation d'un projet des travaux à exécuter, il y aurait lieu de s'occuper d'abord d'exécuter le curage de ce chenal à vieux fond et à vieux bords, conformément au titre 1er de la loi du 21 juin 1865. Ces travaux pourraient être mis à la charge des propriétaires riverains (voir les archives du syndicat et les usages locaux à ce sujet).

Dans tous les cas, la section moyenne de ce canal en 1853 était de 2m de largeur au plafond et de 3m à sa partie supérieure. Par ce curage, on régulariserait la sole du canal en établissant une pente uniforme entre les radiers des écluses de Calon et de St Corbian. Le curage devra donc comprendre les travaux nécessaires pour ramener les différentes parties de ce cours d'eau à ses largeurs et profondeurs primitives en faisant disparaître en même temps les ponts et barrages qui y sont établis sans autorisation. Les travaux les plus urgents à exécuter sont ceux de la partie de l'estey en aval de l'écluse de Calon, surtout à son embouchure où il est complètement obstrué par les dépôts de vase. Cette première amélioration est appelée à produire de bons résultats, surtout si l'on considère que les travaux exécutés seront acquis quel que soit le projet auquel on s'arrêtera. Ce canal ainsi rétabli pourra même être utilisé pour introduire les eaux limoneuses en amont de St Corbian. Il sera nécessaire, pour cela, d'établir avec les produits du curage, à certains endroits, des digues longitudinales de 1m de hauteur notamment sur la rive droite en face de Calon. Pour l'introduction du flot la manœuvre de la vanne devra être réglementée.

2) Estey d'Un: l'estey d'Un se trouve à peu près dans des conditions normales et sa profondeur peut être facilement maintenue au moyen du bac cureur. L'amélioration à apporter à cette voie d'écoulement signalée par les ingénieurs et qui consiste à abaisser le radier du pont de la Calupeyre de 0,29 ? en moyenne à la base ? de l'écluse de l'estey d'Un et le [?] de l'écluse de l'estey d'Un de 0,05m peut être entreprise avec avantage. Même dans les conditions où il se trouve, ce canal peut être utilisé avec grand profit pour amener les eaux limoneuses dans le marais pendant l'été. On obtiendrait

ce résultat en opérant régulièrement le curage ou le faucardement ? des canaux de ceinture et des principaux fossés du syndicat de manière à faire écouler le plus rapidement possible les eaux supérieures du marais dans le canal. Les diverses natures de culture ne permettant pas, sans nuire à des intérêts particuliers, la submersion des terrains du marais par les eaux du fleuve, il conviendrait pour ne pas être arrêté par cette considération et en vue d'obtenir un colmatage rapide, d'établir des digues longitudinales de 1m de hauteur sur les deux rives du canal entre le pont de la Calupeyre et celui de la Motte Blanque et de rétablir la vanne de ce pont. L'établissement de ces digues permettrait l'introduction d'une plus grande quantité d'eaux limoneuses, qui seraient mises à la disposition des propriétaires qui voudraient colmater par inondation après avoir, au préalable, indiqué eux-mêmes leurs terrains. Si l'on entrait dans cette voie, les fossés d'écoulement du syndicat devraient être, eux aussi, endigués ; cela serait très facile à obtenir avec les produits du curage et, par conséquent, sans grande dépenses. Ces digues empêcheraient aussi, en temps ordinaire, les inondations des terrains par les eaux supérieures du marais. Quoiqu'il en soit on peut dans l'état actuel faire du colmatage, moins rapide il est vrai, en introduisant régulièrement les eaux du fleuve dans le canal et dans les fossés aboutissant et ensuite faire le récurement de ces fossés et en porter les produits sur la superficie des terrains. Pour obtenir le colmatage, il sera nécessaire dans tous les cas de déterminer une réglementation bien définie de la manœuvre de l'écluse de l'estey d'Un et de celle de Calon, de manière que toutes les fois que cela sera possible les eaux du fleuve pénètrent dans les canaux. Cette question très importante de la manœuvre des vannes a dû être complètement abandonnée depuis longtemps au grand préjudice de l'amélioration du marais de Reysson. C'est un des points sur lequel il faut attirer l'attention des intéressés. Dans l'intérieur du marais, il existe des fossés sur lesquels on a établi des ponts en terre qui forment barrage et arrêtent l'écoulement des eaux. Cette situation des plus irrégulières d'abord au point de vue du dessèchement constitue pendant les chaleurs un grand danger pour la salubrité publique. Il convient de demander la démolition de ces ponts et de n'autoriser, à l'avenir, que la construction de ceux qui ne réduiraient pas la section des fossés sur lesquels ils sont établis.

(...)

Illustrations



Extrait de la carte de Belleyme (1767). Autr. Pierre de Belleyme IVR72_20163301063NUC1A



Extrait de l'Atlas du Département de la Gironde, 1888. IVR72 20163301062NUC1A



Extrait du plan cadastral de 1825 : section A1. Phot. Archives départementales de la Gironde IVR72_20163301962NUC4A



Vue depuis le pont de la Calupeyre, vers l'ouest. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301952NUC2A



Vue depuis le pont de la Calupeyre, vers l'est. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301953NUC2A



Pont de la Calupeyre avec porte à flots. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301951NUC2A



Pont de la Calupeyre et pelle à crémaillère. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301954NUC2A



Vue vers l'ouest depuis le pont de l'estey. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301958NUC2A



Vue de l'estey (à l'est), depuis le pont de l'estey. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301956NUC2A



Pont de l'estey, côté amont avec pelles à crémaillère. Phot. Claire Steimer IVR72 20163301957NUC2A



Pont de l'estey avec pelles à crémaillère. Phot. Claire Steimer IVR72 20163301955NUC2A



Pont de l'estey, côté aval avec portes à flots. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301960NUC2A



Pont de l'estey avec portes à flots. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301959NUC2A



Pont de l'estey : détail du bec entre les deux portes à flots. Phot. Claire Steimer IVR72_20163301961NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Saint-Estèphe (IA33007293) Aquitaine, Gironde, Saint-Estèphe **Oeuvre(s) contenue(s) :**

Auteur(s) du dossier : Claire Steimer

 $Copyright(s): (c)\ R\'{e}gion\ Nouvelle-Aquitaine,\ Inventaire\ g\'{e}n\'{e}ral\ du\ patrimoine\ culturel\ ;\ (c)\ Conseil\ d\'{e}partemental\ de$

la Gironde



Extrait de la carte de Belleyme (1767).

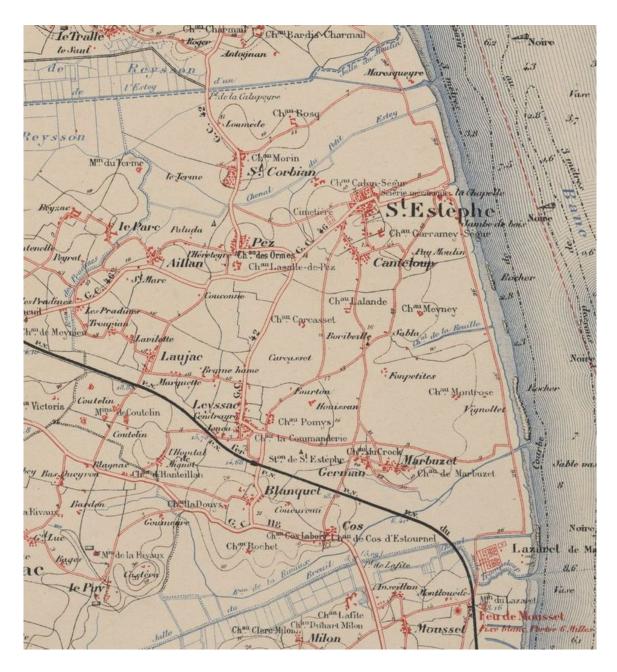
Référence du document reproduit :

 Carte géométrique de la Guyenne dite Carte de Belleyme, planche n°12, levés en 1767, publiée en 1786, éch. 1/43200 env.

IVR72_20163301063NUC1A

Auteur du document reproduit : Pierre de Belleyme

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



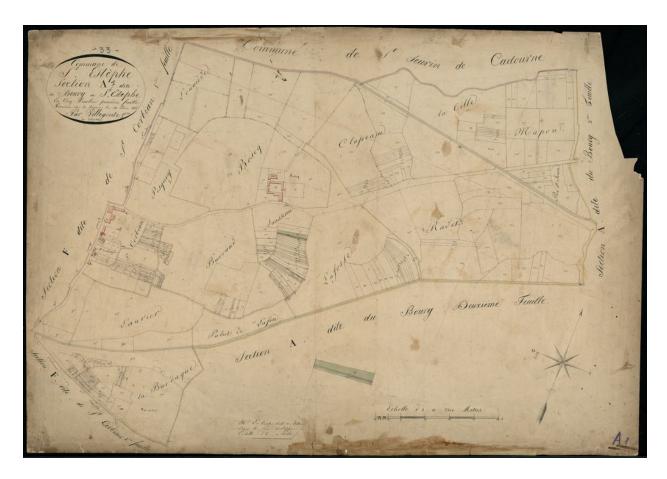
Extrait de l'Atlas du Département de la Gironde, 1888.

Référence du document reproduit :

Atlas du Département de la Gironde, 22 planches, 67,5 x 93 cm à l'échelle de 1/40 000, 1888.
Archives départementales de la Gironde : 1 Fi 1046

IVR72_20163301062NUC1A

(c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Extrait du plan cadastral de 1825 : section A1.

IVR72_20163301962NUC4A

Auteur de l'illustration : Archives départementales de la Gironde

(c) Conseil départemental de la Gironde

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis le pont de la Calupeyre, vers l'ouest.

IVR72_20163301952NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis le pont de la Calupeyre, vers l'est.

IVR72_20163301953NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de la Calupeyre avec porte à flots.

IVR72_20163301951NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de la Calupeyre et pelle à crémaillère.

IVR72_20163301954NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue vers l'ouest depuis le pont de l'estey.

IVR72_20163301958NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'estey (à l'est), depuis le pont de l'estey.

IVR72_20163301956NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de l'estey, côté amont avec pelles à crémaillère.

IVR72_20163301957NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de l'estey avec pelles à crémaillère.

IVR72_20163301955NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de l'estey, côté aval avec portes à flots.

IVR72_20163301960NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de l'estey avec portes à flots.

IVR72_20163301959NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation



Pont de l'estey : détail du bec entre les deux portes à flots.

IVR72_20163301961NUC2A

Auteur de l'illustration : Claire Steimer

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Conseil départemental de la Gironde communication libre, reproduction soumise à autorisation